

Commission on Nomadic Peoples

“Les unités pastorales’ : L’Elevage Transhumant en question ou les questions posées par l’élevage”

Salmana Cissé

Nomadic Peoples, Number 11, October 1982

The Commission on Nomadic Peoples of the International Union of Anthropological and Ethnological Sciences (IUAES) is collaborating with the Ford Foundation to digitize, preserve and extend access to the journal of *Nomadic Peoples*. For more information regarding the journal *Nomadic Peoples* visit the Commission on Nomadic Peoples website at www.nomadicpeoples.info and the Berghahn Books website at www.berghahnbooks.com

«LES UNITES PASTORALES»: L'ELEVAGE TRANSHUMANT EN QUESTION
OU LES QUESTIONS POSEES PAR L'ELEVAGE

par

Salmana Cissé

- Le Cas du Delta Intérieur du Niger.

Cet article est un effort de systématisation d'un certain nombre d'idées nées des activités de recherche entreprises depuis deux ans par le Centre International Pour l'Elevage en Afrique (C.I.P.E.A.) dans le cadre du contrat qui le lie à l'Organisation de Développement de l'Elevage de Mopti (ODEM - Mali).

Il va sans dire qu'il ne s'agira dans les lignes qui vont suivre ni des résultats des différentes études entreprises, ni de la méthodologie, ni des techniques ayant conduit à ces résultats - la primeur ne m'en revient pas - mais de certaines implications que les signataires du contrat n'avaient pas en vue.

Ceci dit, précisons que l'objectif principal de ce contrat est de permettre la mise en place dans le Delta Intérieur du Niger des Unités pastorales ou agro-pastorales (U.A.P.), visant essentiellement l'exploitation rationnelle et harmonieuse des richesses du Delta; celle-là doit se traduire:

1. sur le plan de l'espece, par la réduction, voire l'élimination des conflits opposant dans la région d'une part les éleveurs aux agriculteurs, d'autre part les éleveurs autochtones aux allochtones.

2. sur le plan technique par l'introduction de certaines innovations de gestion et d'aménagement des pâturages et des troupeaux en promouvant certains «services sociaux»; tout ceci permettant à l'agriculteur ou au pasteur de n'attendre pas beaucoup des autres, fût-ce des services gouvernementaux; ceci suppose que la population doit être capable de se prendre en charge elle-même. Ceci voudrait dire aussi que les problèmes posés dans le Delta par le mouvement des troupeaux de plus en plus nombreux et par celui des champs de plus en plus vastes avec pour conséquences immédiates un développement des épizooties et un appauvrissement des sols pourraient trouver leurs solutions.

I. LES FONDEMENTS THEORIQUES:

Toutes les études qui se sont penchées sur la nature des activités pastorales et sur leur devenir ont mis le doigt, avec plus ou moins de force sur les conditions sociales et les tensions sociologiques dans lesquelles elles sont conduites. Une toile de fond de contraintes physiques, écologiques, zootechniques complètent le tableau.

Une telle approche du phénomène a débouché, dans le cas du Delta Intérieur du Niger sur la conclusion selon laquelle seule une solution globale, totale peut venir à bout de cet ensemble de contraintes. Cette solution, appelée selon les écoles unité pastorale, unité expérimentale ou même unité de production*, n'a pas pu passer dans le vécu des groupes producteurs malgré la conviction des promoteurs et les efforts déployés dans ce sens. Il s'est agi jusqu'à présent d'essayer de maintenir dans un équilibre dynamique les données humaines, les données animales et la réalité physique. Cependant la tendance à privilégier l'une ou l'autre des données au détriment des autres a constitué (et constitue) d'un point de vue épistémologique la pierre d'achoppement majeure contre laquelle butte tout effort de mise en chantier des unités Pastorales.

D'un point de vue pratique cette tendance est la manifestation d'une cécité éthique des chercheurs qui perdent de vue la finalité de toute activité humaine: elle se fait par l'homme, pour l'homme ... et dans certaines conditions sur le dos de l'homme.

Effectivement, certains chercheurs, par unité pastorale ou agro-pastorale n'ont en vue que l'espace écologiquement capable de supporter populations humaine et animale pendant un cycle complet. Ceux-ci n'ont qu'un souci, maintenir l'équilibre écologique en jouant sur la pression démographique - animale et humaine. D'autres ne voient que le bétail et parlent d'unité de production. Ainsi les facteurs démographiques et zootechniques du troupeau sont les seuls pris en compte dans l'appréciation du degré de réussite de l'Unité. La dimension humaine, même quand elle est mentionnée, n'est pas souvent soulignée. On parle de l'organisation sociale, mais dans un groupe social déterminé on recherche des interlocuteurs privilégiés, des hommes pionniers par lesquels peuvent être introduites des innovations mais non des aménagements de profondeur du groupe social concerné.

En fait il n'y a pas de groupes sociaux monolithiques: les sociétés pastorales ou agro-pastorales du Delta Intérieur du Niger sont agitées par l'opposition, fût-elle sourde, entre différentes couches sociales, voire des classes, et ce malgré l'existence des terres de pacages ou de culture communes au village, à la famille, malgré celle des troupeaux familiaux ou villageois.

Il ne peut, dans ces conditions, avoir d'unité que dans et par la participation de toutes les couches concernées, c'est à dire qu'elles deviennent complices de notre naïveté - ou cécité scientifique - pour accepter de conduire ensemble certaines opérations en vue de maintenir l'équilibre dynamique des troupeaux, des pâturages et de l'eau. Participation ou alliance de classes ... et celle-ci ne peut pas se faire du dehors, autour des objectifs extérieurs au groupe, ou conçus et définis par d'autres.

En partant de cette constatation nous en sommes arrivés à l'idée - il faut reconnaître que nous n'assumons pas la paternité de cette idée; d'autres au Botswana, au Sénégal et ailleurs l'ont eue avant nous et ont

*Unité de Production n'est pas pris ici dans le sens que lui donne Jean-Marc Gastellu in Cahiers ORSTOM, Serie Sciences Humaines, Vol. XVII, n°s 1-2, 1980, pp. 3-11.

essayé de la passer dans la réalité avec plus ou moins de bonheur - que ces problèmes écologiques, zootechniques et sociologiques ne peuvent être résolus pratiquement ni par les écologistes, ni par les zootechniciens, ni par les sociologues mais par les seuls intéressés, les éleveurs et les agriculteurs de la zone avec leur histoire, leur perception et surtout par leur participation.

Entendons-nous bien: ni l'impact, ni l'importance, ni le sérieux des chercheurs ne sont mis en cause mais leur capacité d'ébranler par la seule force de leurs discours scientifiques, - quand ils le sont - cette forme de résistance qui a jusqu'à présent découragé toutes les bonnes volontés qui se sont penchées sur les différents problèmes de la Région, avec humeur parfois. Ce que les uns et les autres peuvent et doivent rechercher, c'est un milieu social, quel que soit son nom (unité pastorale, agro-pastorale, expérimentale ...), capable d'accueillir, de faire siens et de mettre à profit tous les résultats acquis en écologie, en zootechnie, et sociologie, etc.

Il va sans dire que ce milieu doit avoir une base physique, une assise juridico-administrative, un fondement technique.

A. SOUS L'ANGLE DU SON EXISTENCE PHYSIQUE: Plusieurs facteurs rentrent en ligne de compte: la géographie, l'écologie, les groupes sociaux, les troupeaux. Il est important à ce niveau de partir de ce qui existe. Dans le Delta Intérieur du Niger coexistent des groupes socio-professionnels traditionnellement organisés ayant une certaine cohésion sociale qui dure encore maintenant; de tels groupes portent le nom de eggirgol et regroupent assez souvent éleveurs, agriculteurs, pêcheurs. Chaque groupe gère - et gère - un territoire agro-pastoral connu sous le nom de leydi. Dans la plupart des leyde deux unités écologiques se retrouvent: une partie régulièrement inondée par les crues du fleuve et une partie exondée.

Aussi, notre milieu social doit-il correspondre géographiquement à un espace physique donné, relativement homogène et réorganisé en fonction de l'histoire, c'est à dire dans les manières et sous la forme d'un leydi. Il doit reprendre l'esprit de l'organisation de ces groupes socio-professionnels en insistant sur:

1. Les deux dimensions essentielles, l'espace et le temps: l'espace, parce qu'il n'est pas un milieu neutre où se recontrent indéfiniment les différentes activités et les différents acteurs; il existe des rapports, quels qu'ils soient, entre tel acteur et telle portion d'espace. L'espace personnalisé doit être donné de jure en usufruit au groupe à titre de concession rurale. Dans ces conditions l'exploitation de ce territoire par un usager extérieur doit être assorti de certaines conditions.

Il est important d'insister sur cet aspect parce que l'étatisation des terres, donc des pâturages, a eu pour conséquence, entre autres, la disparition progressive de l'exploitation différée des espaces entre propriétaires autochtones et visiteurs, c'est à dire sur un même pâturage nous retrouvons pratiquement les deux genres de troupeaux: autochtones et visiteurs. La réaction des propriétaires traditionnels a été de décréter certains pâturages - les meilleurs - pâturages villageois, essayant d'exclure légalement par là tous les troupeaux étrangers.

Le temps, parce qu'il faut rétablir la préséance - relâchée, elle aussi, avec l'étatisation des terres - au moment de la descente des troupeaux vers les pâturages du Delta; un certain nombre de jours pourraient être institués entre le passage des différents troupeaux; par ce biais la vaine pâture pourrait être différée.

2. La trame foncière pastorale: elle doit être sauvegardée et reconduite dans ses fonctions traditionnelles. Aussi pourrait on maintenir:

a- Les pâturages harima: chaque village se trouvant dans l'aire géographique d'une Unité Pastorale doit délimiter d'abord, aménager ensuite un espace pâturable exclusivement réservé à son troupeau laitier et à ses boeufs de labour, espace appelé dans la région, harima.

b- Le réseau de pistes: deux genres de pistes doivent être rétablies: les pistes publiques dont l'usage sera accordé à tous les troupeaux de passage; des pistes plus petites desservant à l'intérieur de l'Unité les zones de pâturages et les points d'abreuvement.

c- Les gîtes d'étape: ils jalonnent les pistes et en tant que tel doivent être sauvegardés.

B. SOUS L'ANGLE DE SON FONDEMENT JURIDIQUE ET DE SES CONSÉQUENCES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES:

L'insertion des Unités Agro-Pastorales pourvues d'une compétence territoriale dans le cadre législatif malien en vigueur conduit nécessairement à une analyse de l'organisation domaniale et foncière. Les statuts des terres sont très nombreux et relativement complexes, aménagés par des textes coloniaux plus ou moins remaniés ou modifiés depuis l'indépendance.

Le droit domaniale est surtout régi par les décrets du 20 mai 1955 et du 10 juillet 1956. L'arrêté d'application du 21 février 1957 et les quelques rares dispositions des décrets de 1935 et de 1936 non abrogés les complètent. L'Etat malien dispose donc d'un certain nombre d'instruments juridiques datant de l'époque coloniale, peu ou pas remaniés depuis l'accession à l'indépendance lui permettant d'avoir un droit de regard sur les pratiques foncières. Cependant si à l'époque coloniale, les textes de 1955 et de 1956 sanctionnaient la disparition de concept du domaine éminent, la loi du 22 mai 1959 a réintroduit cette notion du moment qu'elle permet l'expropriation sans indemnisation des droits fonciers coutumiers. L'Etat malien redevient par là le propriétaire actuel de toutes les terres, immatriculées ou non.

Dans ces conditions, pour garantir la main mise de l'Etat sur les terres - dans le respect de sa politique foncière - et sécuriser en même temps les populations bénéficiant de l'usufruit de ces terres pourrait bien être utilisé le titre de concession rurale pour fonder les droits sur les terroirs en zone d'unité pastorale. Ainsi administrativement il s'agira entre autres de renoncer à certaines techniques de gestion; une responsabilisation plus accrue des populations rurales (agriculteurs, pasteurs, pêcheurs ...) sera incompatible avec l'empiètement de grands morceaux dans leurs domaines traditionnels par des aménagements hydroagricoles ou par la délimitation des ranches privés ou publics dans les meilleurs pâturages naturels sans qu'on

leur demande leur avis ou qu'on leur explique et justifie des mesures. Cette responsabilisation passe par leur organisation en association.

L'organisation d'unité pastorale (ou agro-pastorale ...) sera maîtresse de son destin mais non pas victime et témoin ... ou ne sera pas.

Politiquement, l'organisation de l'Unité pastorale étant aussi et surtout une délégation du pouvoir d'initiative à des groupes jusqu'à présent méconnus et/ou écartés des centres de décisions entraînerait et supposerait des mutations dans le comportement économique et social des uns et des autres et des bouleversements de la structure actuelle de la société

Implications administratives et politiques quand il s'agira de fixer une fois pour toutes les compétences techniques et l'autorité politique des administrations des Opérations de développement comme de l'Etat Malien dans l'exploitation de l'espace par les différents usagers: les populations rurales, l'Etat ...

C. SOUS L'ANGLE DES FONDEMENTS TECHNIQUES:

L'espace physique délimité et l'espace socio-juridique acquis doivent faciliter la mise en train d'un certain nombre d'innovations; celles-ci se basant sur certaines conclusions auxquelles auront conduit les études écologiques, zootechniques, socio-économiques, nutritionnistes et démographiques, viseront:

- l'amélioration de la santé animale et humaine
- l'amélioration des pâturages harima après en avoir interdit la mise en culture et le «faucardage»
- l'exploitation judicieuse des pâturages et des points d'eau.

Toutes ces innovations ne le seront que dans la manière dont elles vont être organisées; au technicien de l'Etat imbu de son «savoir - lumière» seront substitués l'agriculteur, le pasteur ou le pêcheur du groupe social. Ceux-ci pourront être disponibles pour les petites opérations quotidiennes.

II. LES GRANDS OBSTACLES A TOUT AMENAGEMENT DE L'ESPACE DELTAIQUE:

Il est apparu au cours des débats animés avec les populations du Delta Intérieur du Niger que la réorganisation de l'exploitation de l'espace dans l'optique décrite ci-dessus est vivement souhaitée par beaucoup de gens. Souhaitée parce que les situations foncière et économique actuelles sont inquiétantes sinon angoissantes pour tous les groupes socio-professionnels: le groupe éleveur qui avait la main mise sur les terres et les pâturages en est débarrassé par les lois modernes sans qu'un substitut clair lui soit proposé. Alors il ne sait que faire ... si non s'exposer aux sanctions en allant contre les lois.

Le groupe agriculteur - anciens serviteurs ou obligés de ces éleveurs - s'est vu théoriquement livré l'exploitation des terres sans les contraintes foncières traditionnelles. Seulement, pratiquement il y a des oppositions, des pesanteurs sociales et historiques, des pierres d'achoppement modernes. Alors ils hésitent ... et approuvent cette médiation que fournissent l'organisation et l'implantation des Unités pastorales.

Souhaitée aussi parce que livrée à elle-même sans principes directeurs, la population a débouché sur le plan de la production sur des résultats qui frisent la catastrophe: les champs, tout vastes qu'ils sont, produisent de moins en moins; les troupeaux, malgré leur nombre imposant assurent de moins en moins le minimum vital à ceux qui triment nuit et jour derrière eux: ils ne leur appartiennent pas d'une part, et d'autre part leurs paramètres zootechniques sont décevants.

Cependant l'engouement des populations autour de cette idée n'exclut pas l'existence d'un certain nombre de problèmes sociologiques, écologiques qui peuvent retarder ou même empêcher sa réalisation.

Le but inavoué des Unités Pastorales, c'est de conduire effectivement

- à une sédentarisation de plus en plus poussée des troupeaux dans les limites des conditions écologiques.
- à une fixation du mouvement des champs et à leur intensification dans les limites offertes par le balancement de la lame d'eau.
- à la responsabilisation des propriétaires des troupeaux qui jusqu'à présent se déchargent sur le berger - de plus en plus salarié - de toutes les difficultés techniques de l'élevage, difficultés liées en partie à la législation en vigueur, en partie à la rareté relative des pâturages et de points d'eau, en partie aux tensions sociales entre propriétaires et gestionnaires des troupeaux, propriétaires traditionnels et usagers des pâturages.

A. LES PROBLEMES D'ORDRE ECOLOGIQUE: Ils se situent à deux niveaux: le balancement des crues exige le départ des troupeaux de la zone inondée de juillet à décembre; à leur retour des pâturages de saison d'hivernage, l'équilibre entre les pâturages et les troupeaux doit être maintenu.

1. Le Delta Intérieur du Niger présente un avantage incontestable; le régime des eaux renouvelle chaque année un potentiel fourrager assez riche pour subvenir aux besoins nutritionnels des animaux pendant six mois de l'année. Cependant cette médaille a son revers: l'hygrométrie de l'air durant la crue, les eaux glaciales du Delta, les parasites externes et internes (douvees ...) obligent les troupeaux à abandonner le Delta pour les zones exondées. Dans ces conditions toute intensification des activités pastorales, dans les limites zootechnique et écologiques actuelles ne doit pas et ne peut pas perdre de vue ces différents aspects; le système de transhumance est et reste au moment indispensable de l'élevage dans le Delta; si l'installation d'U.A.P. doit permettre la réduction du petit mouvement de transhumance à l'intérieur du Delta avant de l'éliminer complètement, elle ne pourra pas faire disparaître de si tôt ce mouvement de balance des troupeaux entre le Delta et les berges sahéniennes. De ce fait la gestion des troupeaux (conduite au pâturage, exploitation d'une partie du lait ...) restera longtemps confiée à la catégorie des gens non propriétaires, les bergers de famille ou les salariés.

2. L'invasion du Delta au fur et à mesure de la décrue par plus d'un million et demi de bovins pendant six mois de l'année a fait craindre aux écologistes des risques de dégradation et de surcharge. Sans prendre position sur les différentes thèses qui s'affrontent*, il reste évident que la position

*Les Spécialistes du CIPEA et de l'ODEM ne sont pas d'accord sur le contenu des notions; surcharge, dégradation.

du Delta dans l'environnement sahélien de la Région peut entraîner cette inquiétude.

Le maintien de l'équilibre entre les troupeaux et les pâturages, pour se réaliser, doit nécessairement passer par 2 étapes:

1. Organiser ou réorganiser le mode d'exploitation des pâturages: les territoires pastoraux ne doivent plus jouer un rôle de transit mais de receptacle des troupeaux venant de transhumance.

2. limiter le nombre de têtes évoluant sur les pâturages deltaïques (limiter le nombre des troupeaux étrangers d'abord, celui des autochtones ensuite). D'où les problèmes sociologiques:

B. PROBLEMES SOCIAUX ET TENSIONS SOCIOLOGIQUES: L'un des problèmes sociaux le plus digne d'être mentionné c'est la constitution des brigades de voleurs de bétail. L'analyse de ce phénomène a une double portée: signe avant-coureur de la déconfiture de la société, sa compréhension permet de situer les points de rencontres des tensions sociales dans cette région. Sa persistance malgré l'engouement policier prouve qu'il trouve sa justification dans le mouvement social lui-même.

Les fils d'éleveurs propriétaires, ne jouissant plus du système traditionnel de pré-héritage et réduits à jouer le rôle de demi salarié dans leur entreprise familiale et les bergers pleinement salariés constituent le gros de ces brigades. Apparaît ici aussi ce qui certains ont essayé de cerner dans d'autres sociétés, l'opposition non pas de générations mais de ceux qui possèdent (éleveurs propriétaires, commerçants et fonctionnaires propriétaires) contre ceux qui vendent, peut être chèrement leur peur, mais mal leur force de travail, la main d'oeuvre familiale salariée. La conduite des troupeaux par des étrangers (les bergers) sur des territoires étrangers facilite les opérations.

La mise en chantier des Unités Pastorales en remettant la charge des troupeaux à leurs propriétaires ayant des droits reconnus sur leurs territoires de parcours, pourraient avoir un impact certain sur le phénomène. Cependant, ce transfert des opérations techniques du berger salarié au propriétaire du troupeau achoppe contre les intérêts des jowro, traditionnellement propriétaires des pâturages. De nos jours ces derniers vivent des troupeaux que leur confient agriculteurs, pêcheurs, commerçants, fonctionnaires. Or le jowro fait partie d'un groupe organisé, et en tant que tel défendra âprement ses positions acquises. Aussi, s'il applaudit au cours des débats l'idée d'unités pastorales, ce n'est sûrement pas par ignorance des conséquences de sa mise en pratique mais dans l'espoir de tordre la main aux véritables propriétaires (paysans, commerçants, fonctionnaires) qui sont loin, dans les conditions zootechniques et écologiques de l'élevage transhumant, de prendre sa place derrière le troupeau.

En effet le troupeau est le produit d'une épargne; il est une épargne avec un intérêt substantiel ... s'il n'y avait pas de risques d'épizootie (le vaccin et la vaccination sont encore gratuits au Mali), de malnutrition (bon an, mal an, les pâturages du Delta sont toujours satisfaisants, de brigades des voleurs (mais il y a aussi les brigades de gendarmerie dont l'entretien est un peu coûteux mais tout de même ...). Tout compte fait, ces risques sont courus ... apparemment sans risques.

Le problème pour les promoteurs des Unités Pastorales c'est autant les installer que de leur faire atteindre les différents objectifs visés. La participation de départ indispensable à la mise sur rail des Unités Pastorales pourrait se transformer en lutte partisane ... mais celle-ci aura peut être la chance de débarrasser le terrain des différentes scories dont il est semé actuellement en mettant face à face et en plein join les véritables protagonistes. Bien que redoutable cet affrontement, l'Unité pastorale aura réussi sa mission si elle y parvenait. Mais qui va en assumer la portée administrative et politique.

C. LE POIDS POLITIQUE D'UNE TELLE ENTREPRISE: Il se situe à deux niveaux: administratif et politique. La réalisation des Unités pastorales doit passer par un certain nombre de changements qui risquent de bouleverser à moyen terme l'organisation administrative en vigueur. Ce bouleversement sera remarquable sur le plan de la «circonscriptionisation». En effet le slogan «l'administration de développement» ne pourra être réalité que si le groupe administratif correspond à une entité sociologique, plus apte à souscrire à une participation que les groupes parcellaires le plus souvent en opposition ouverte que l'administration territoriale s'échine à diriger vers des objectifs pas toujours clairement définis. Installer les Unités pastorales risque à très moyen terme de rédéfinir le pourtour géographique et le contenu sociologique des arrondissements, des cercles et des régions actuelles - ne fût ce qu'au niveau du Delta Intérieur du Niger.

Le bouleversement sera aussi remarquable sur le plan du comportement de l'administratif. L'administré ne sera plus un sujet, c'est à dire exécutant mais un collaborateur. La participation demandée aux populations doit s'étendre et s'appliquer aussi au niveau de l'administrateur - l'administrateur du territoire aussi bien que celui des opérations de développement.

Dans une telle optique il faudrait craindre au niveau individuel l'existence de réticences, d'opposition parce que le jeu n'est pas compris, ou qu'il débouche, en mettant certains intérêts en question, sur des conséquences non souhaitées. Ce changement dans l'organisation des populations, leur participation, repose ainsi sur une double transformation: transformation dans la structure elle-même, transformation au niveau de la conscience et du comportement individuel. Ainsi, même si la décision politique d'instaurer des Unités pastorales venait d'être prise, elle risque d'être bloquée ... malgré la noblesse de leur objectifs et peut être en dépit de l'élan qu'elles auraient pu effectivement donner au développement de l'élevage.

Une organisation agro-pastorale qui rend plus responsable les populations semble être une solution aux multiples problèmes posés ici comme ailleurs à l'exercice des activités agricoles et pastorales. Cependant l'avènement d'une telle solution en fonction des intérêts intellectuels, administratifs et politiques qu'elle est appelée à bousculer dans les milieux gouvernants, par la mise en cause du statut privilégié de certains groupes sociaux de monde rural est malheureusement jusqu'à présent évité, différé, déformé ...

La mise en place des Unités agro-pastorales se doit nécessairement de surmonter des difficultés techniques dont l'ampleur est à la dimension de l'ambition des structures envisagées; la difficulté majeure est néanmoins ailleurs, elle est administrative et politique; sa solution échappe dans ces conditions au chercheur scientifique et à l'homme de terrain malgré toute la clairvoyance et la sagacité dont ils peuvent être porteurs. -

Salmana Cisse
Sociologue, COPEA/MALI,
B.P. 60, Bamako